REGLEMENT
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2026

PHASES FINALES AMATEUR
CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO ELITE, PRO ET AMATEUR ELITE

HORSE-BALL

DU 26 AU 28 JUIN 2026 – MARNES LA COQUETTE (92)

	Période de qualification	Clôture des engagements
Pro Elite, Pro et Amateur Elite	-	Lundi 22 juin
Amateur	Du 1er septembre 2025 au 18 mai 2026	Lundi 08 juin

SOMMAIRE

Conditions générales 2
Conditions de participations 2
Conditions de qualifications 5
Prix 6

Conditions générales

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application du règlement des compétitions FFE en vigueur, Dispositions Générales et Règlement Spécifique Horse Ball, complété par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance. Dans tous les cas, le label "championnat de France" sera supprimé de l'épreuve si elle comporte moins de 3 partants à l'issue de la clôture. L'organisateur décidera ensuite s'il souhaite ou non maintenir l'épreuve à sa charge.

Liste des épreuves sur le concours :

Championnats de France **PRO ELITE** et **PRO** (division Pro)
Championnats de France **AMATEUR ELITE** (division Amateur)
Phases finales **AMATEUR** (division Amateur)

CHEVAUX ET BOXES

Le logement des chevaux sur place est obligatoire. L'hébergement type "paddock", est formellement interdit.

VISITE VETERINAIRE

PRO ELITE, PRO : Une visite vétérinaire quotidienne est obligatoire.
AMATEUR ELITE et Phases finales AMATEUR : Une visite vétérinaire quotidienne n'est pas obligatoire, il n'y a pas de visite systématique. Le jury est compétent pour demander à tout cavalier de se rendre à une visite vétérinaire avec son poney/cheval et son livret d'identification.
A titre individuel, un formulaire de convocation sera remis au cavalier. Le jury peut aussi demander à l'ensemble d'une catégorie de présenter tous les chevaux à la visite vétérinaire, dans ce cas tous les joueurs seront informés des horaires de convocation via le programme de compétition publié par l'organisateur.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions règlementaires, avant d'engager un cheval et un concurrent, l'engageur doit s'assurer de leurs qualifications pour l'épreuve considérée. Pour toutes les épreuves de horse ball, l'engageur est responsable de ses engagements ainsi que du respect de l'ensemble des dispositions réglementaires, et notamment de la validité des conditions de qualifications et de participations des joueurs/joueuses, chevaux/poneys, entraineurs et/ou soigneurs.
La possibilité informatique de réaliser un engagement ne valide pas la qualification du concurrent et/ou du cheval.

Pour les équidés : le nombre de participation quotidienne est limité à 1 pour l'ensemble des épreuves présentent du concours (PRO ELITE, PRO, AMATEUR ELITE, Phases finales AMATEUR).

Pour les cavaliers et cavalières : le nombre de participation quotidienne est limité à 1 pour l'ensemble des épreuves du concours (PRO ELITE, PRO, AMATEUR ELITE, Phases finales AMATEUR).

ENGAGEMENTS

PRO ELITE, PRO et AMATEUR ELITE = les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la compétition
Phases finales AMATEUR = Les équipes doivent procéder à un engagement pour participer à la phase finale. Lors de l'engagement, le club engageur doit obligatoirement faire suivre le nom de son équipe par son CODE.
A compter de la date de clôture des engagements, une équipe AMATEUR déclarant forfait pour la phase finale est pénalisé de 10 points sur son indice.

L'engagement d'une équipe doit préciser une liste maximum par équipe de :

- 10 joueurs
- 10 chevaux
- 2 entraîneurs

Attention : Pour les équipes participantes à la phase finale AMATEUR, les engagements terrain ne sont pas autorisés pour les cavaliers.

AJUSTEMENTS DES ENGAGEMENTS

Pour les équipes participantes à la phase finale AMATEUR, il est possible d'effectuer une modification des engagements d'une équipe jusqu'au lundi 22 juin à minuit.
Chaque équipe peut procéder à un remplacement ou un ajout maximum de :

- 2 joueurs
- 2 chevaux
- 1 entraîneur

Dans tous les cas une équipe ne peut pas avoir plus de 10 joueurs, 10 chevaux et 2 entraineurs engagés. Ces ajustements sont soumis à l'autorisation préalable de la FFE et ne peuvent entrainer aucun changement une fois la répartition dans les différents niveaux de poules nationales effectuée.

- Procédure :

La demande d'ajustement doit être envoyée par email à competition@ffe.com avant le lundi 22 juin à minuit. Le club doit indiquer précisément le ou les ajustements à effectuer en précisant le nom de l'équipe et son code, ainsi que l'épreuve dans laquelle elle est engagée, les noms, prénoms, n° de licences, nom des chevaux et n° de SIRE des joueurs/chevaux à ajouter ou remplacer. Toute demande incomplète ou hors délais sera rejeté par les services de la FFE. La validation ou non de l'ajustement sera spécifié par email par la FFE.

ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

Pour les équipes participantes à la phase finale AMATEUR, avec l'accord exceptionnel du Président de Jury, une équipe peut engager :
- 1 entraîneur remplissant les conditions de participation, par journée de compétition. L'entraineur doit être majeur à la date de la rencontre et être détenteur d'une licence fédéral en cours de validité. Cet engagement doit être spécifié sur la feuille de match avec les informations nécessaires, à savoir : nom, prénom et n° de licence.

- 1 cheval d'un autre club. L'équidé remplaçant doit être obligatoirement déjà engagé dans une autre équipe participante à la phase finale AMATEUR ou aux Championnats de France PRO ELITE, PRO ou AMATEUR ELITE.

Pour le changement d'équidé, le représentant légal du groupement sportif, auprès duquel est licencié l'engageur, doit :

- le déclarer la veille de la rencontre auprès du Président de Jury ;
- avoir vérifié que l'équidé remplaçant est bien engagé dans une autre équipe participante à la phase finale AMATEUR ou aux Championnats de France PRO ELITE, PRO ou AMATEUR ELITE, sous peine de disqualification ;
- s'assurer que le nombre de participation journalière de l'équidé remplaçant sera respecté sous peine de disqualification.
- s'acquitter d'un montant d'engagement de 50€ supplémentaire.

SYSTEME SPORTIF

La compétition se déroule sur trois jours en championnat par élimination directe. Cependant, dans certains cas, le système de championnat peut être mis en place. Dans ce cas, le classement est effectué conformément aux termes de l'article VI.1 – Classements du document Organisation des Compétitions, disponible sur ffe.com.

Les équipes sont réparties, après la clôture des engagements, dans différentes catégories par la FFE (AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3, AMATEUR 4…). La répartition est effectuée d'après le Classement National publié à la suite de la date de clôture des engagements des finales des championnats de France Amateur Féminin de la saison en cours, en fonction des indices des équipes (du plus au moins élevé). Un ajustement sportif peut-être effectué par la FFE en fonction du nombre d'équipes participantes et afin d'établir des systèmes sportifs cohérents (nombre d'équipe par catégories, formule de compétition…).

Il y a intervention du calcul de l'indice lors des rencontres effectuées lors des phases finales AMATEUR.

La programmation des rencontres, ainsi que des inspections vétérinaires seront communiqués à la suite de la clôture des engagements.

EPREUVES ET LICENCES

L'engageur est seul responsable de la validité des conditions de qualifications et de licences pour l'engagement des cavaliers, chevaux et entraîneurs. Ce dernier doit veiller à respecter l'ensemble des conditions de participations disponibles sur ffe.com (Règlement Spécifique de Horse Ball et Organisation des Compétitions).

<u>Principaux rappels règlementaires</u> :

- <u>Les cavaliers et les cavalières</u> participants aux Championnats de France PRO ELITE, PRO, AMATEUR ELITE ou à la phase finale AMATEUR, doivent être licenciés dans le club avec lequel ils participent à l'épreuve.

- Dans la division Amateur (hors Amateur Elite & Amateur Elite Féminine), <u>les cavaliers</u> ne peuvent jouer qu'avec 1 seule et même équipe *(transferts interdits au sein de plusieurs équipes d'un même club)*. Seules <u>les cavalières</u> peuvent jouer avec 2 équipes du même club mais de genres différents (mixte / féminin).

- Sur une saison, les cavaliers et cavalières peuvent participer au maximum à quatre rencontres dans une épreuve Amateur et/ou Pro en étant titulaires d'une LFC Club. À l'issue de leur quatrième participation dans une épreuve Amateur et/ou Pro (et pour effectuer une cinquième

participation), ils doivent être titulaires d'une LFC Amateur. Les cavaliers et cavalières titulaires d'une LFC Pro ne sont pas autorisés à participer aux épreuves de la division AMATEUR.

- Les cavaliers RJP ne sont pas autorisé à participer aux épreuves de la division AMATEUR.

- Les cavalières RJP, sont autorisées à participer à l'épreuve AMATEUR ELITE.

- Les cavalières RJP étant titulaire d'une LFC Amateur maximum, peuvent participer à la phase finale AMATEUR avec une équipe de leur club, seulement si elles ont préalablement participé à 4 rencontres minimum avec cette équipe dans l'épreuve Amateur.

Conditions de qualifications

Une participation correspond à un engagement règlementaire dans une compétition officielle FFE de Horse Ball, que cet engagement corresponde à 1 match ou 2 demi périodes effectivement jouées. Pour être prise en compte dans les qualifications, le résultat de l'équipe doit être enregistré auprès de la FFE et validé.

QUALIFICATIONS

Phases finales AMATEUR = les équipes obtiennent l'autorisation de s'engager pour la phase finale en disputant préalablement des rencontres du circuit REGIONAL SENIORS dans l'épreuve AMATEUR. A partir du moment où une équipe aura disputé 4 rencontres contre 3 adversaires différents avant la date de clôture des engagements des finales des championnats de France Amateur Féminin de la saison en cours dans une épreuve AMATEUR, elle gagne sa qualification.
Conformément aux dispositions règlementaires :
- les équipes FEMININES gagnent leurs qualifications pour participer aux finales AMATEUR FEMININES mais également aux finales AMATEUR. Les équipes FEMININES peuvent s'engager et disputer les 2 phases finales. Une équipe FEMININE qui participe à la phase finale AMATEUR garde son identité Féminine, sauf si elle intègre un cavalier dans son effectif.
- A la suite de la date de clôture des engagements aux finales des Championnats de France CLUB, une équipe ayant gagné sa qualification pour participer aux finales AMATEUR et/ou aux finales AMATEUR FEMININES est autorisée à participer à ces dernières, qu'elle est participée ou non aux finales des Championnats de France CLUB.

QUALIFICATIONS CAVALIER

Les cavaliers des équipes participants à la phase finale AMATEUR doivent avoir un minimum de :

- 3 participations dans une épreuve officielle de horse ball sur la saison en cours ;

Ou

- 6 participations dans une épreuve officielle de horse ball sur les 3 dernières saisons

RAPPEL : Les cavalières RJP étant titulaire d'une LFC Amateur maximum, peuvent participer à la phase finale AMATEUR avec une équipe de leur club seulement si elles ont préalablement participé à 4 rencontres minimum avec cette équipe dans l'épreuve Amateur.

QUALIFICATIONS EQUIDES

Les équidés des équipes participantes à la phase finale AMATEUR doivent avoir un minimum de :

- 2 participations dans une épreuve officielle de horse ball sur la saison en cours ;

Ou

- 6 participations dans une épreuve officielle de horse ball sur les 3 dernières saisons.

Prix

Des prix seront distribués aux 5 premières équipes des épreuves suivantes :

- PRO ELITE, PRO
- AMATEUR ELITE
- AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3, AMATEUR 4...

2 trophées seront également décernés :

- le prix "Jean-Paul Depons", pour le meilleur cheval
- le prix "Yves Verrier" pour l'équipe la plus fair-play